

## **LIBÉRIA**

### **Hassan Bility a été remis en liberté, mais d'autres militants des droits humains sont toujours derrière les barreaux**

*Index AI : AFR 34/032/02*

Tout en saluant la libération de Hassan Bility, journaliste et défenseur des droits humains détenu au secret pendant près de six mois, Amnesty International met en cause le fait que le gouvernement libérien maintienne en détention d'autres militants des droits fondamentaux, eux aussi incarcérés pour leurs seules activités légitimes en faveur de la défense de ces droits.

*« La remise en liberté de Hassan Bility constitue un grand pas en avant dans la bonne direction, a affirmé Amnesty International. Le gouvernement du Libéria doit toutefois aller plus loin et libérer d'autres prisonniers, détenus uniquement pour avoir émis des critiques envers les autorités et condamné les violations persistantes des droits fondamentaux dont est victime le peuple libérien. »*

Hassan Bility a été relâché il y a deux jours par le gouvernement libérien. Dans la soirée du 7 décembre 2002, il a été confié à de hauts responsables de l'ambassade des États-Unis dans la capitale, Monrovia, et conduit hors du pays par avion.

Parmi les autres défenseurs des droits humains toujours détenus figurent Sheikh K.M. Sackor – interpellé en juillet 2002, un mois après Hassan Bility – et Aloysius Toe, appréhendé le 4 novembre et actuellement jugé pour trahison, à la suite d'une accusation forgée de toutes pièces.

Aloysius Toe est le secrétaire général de la *Liberia Coalition of Human Rights Defenders* (Coalition libérienne des défenseurs des droits humains), qui réunit 19 groupes de défense des droits humains. Il a été arrêté à la suite d'une campagne d'une semaine lancée par la Coalition pour obtenir la libération, entre autres, de Hassan Bility et Sheikh Sackor.

Le gouvernement libérien aurait déclaré qu'il était disposé à remettre d'autres détenus aux mains de responsables américains.

*« Les défenseurs des droits humains qui sont toujours derrière les barreaux, notamment Sheikh Sackor et Aloysius Toe, doivent être libérés immédiatement et sans condition, a déclaré Amnesty International. Leur remise en liberté ne doit pas dépendre*

*de l'intervention d'autres gouvernements, ni de leur départ du pays. »*

### **Complément d'information**

Des défenseurs des droits humains ont été à plusieurs reprises arbitrairement arrêtés et détenus. Le gouvernement les a accusés de faire circuler des informations erronées visant à « ternir l'image » du Libéria aux yeux de la communauté internationale et, plus récemment, d'appartenir au groupe armé des *Liberians United for Reconciliation and Democracy* (LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie) ou de leur apporter leur soutien.

Rédacteur en chef de *The Analyst*, Hassan Bility était détenu au secret, sans inculpation ni jugement, depuis son arrestation le 24 juin 2002. Sheikh Sackor, directeur général d'une organisation non gouvernementale libérienne, *Humanist Watch*, est quant à lui incarcéré depuis le 25 juillet 2002. Le gouvernement a accusé ces deux hommes d'être membres des LURD et a annoncé dans un premier temps qu'ils seraient jugés par un tribunal militaire. Aucune charge n'était retenue contre eux, ils ne pouvaient pas consulter d'avocats et n'étaient pas convoqués devant un tribunal, quel qu'il soit, en dépit de plusieurs ordonnances d'*habeas corpus* introduites en leur nom. Il semble que ces deux hommes aient été torturés pendant leur détention au secret. Le 23 octobre 2002, le ministre de la Défense nationale a annoncé qu'un tribunal militaire s'était réuni et avait conclu que ces hommes étaient des « prisonniers de guerre » – qualification dénuée de fondement juridique. Le 28 octobre le gouvernement a déclaré que Hassan Bility et Sheikh Sackor seraient finalement libérés – sous certaines conditions qu'ils devaient accepter – mais ces derniers ont été maintenus en détention. Ces conditions n'ont pas été rendues publiques, mais les prisonniers ont été avertis qu'ils risquaient d'être de nouveau arrêtés s'ils ne s'y pliaient pas.

L'inculpation de trahison retenue contre Aloysius Toe se fonde apparemment sur un document des LURD censé avoir été trouvé à son domicile lors d'une descente de police. Ce document, qu'il aurait reçu par courrier électronique, est une déclaration publique des LURD qui a été largement diffusée, notamment sur Internet, et adressée à de nombreux particuliers, tant au Libéria qu'à l'étranger. Aucun autre élément de preuve

relevant du crime de trahison n'a été cité.  
Recevoir un courrier électronique ne peut pas être considéré en soi comme un acte de trahison tel que le définit l'article 76 de la Constitution libérienne de 1986. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)**